



Parc national
de La Réunion



RAPPORT d'activité 2019



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de La Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010



Édito

« Approuvé en décembre 2018 par une délibération du Conseil d'Administration, notre projet d'établissement est au cœur du travail mené en 2019. Il intègre pleinement les besoins du territoire, identifiés par les grands acteurs des politiques publiques et en fait les pivots de cette démarche. Ainsi, la mise en œuvre du projet d'établissement ne pouvait être que partenariale et ouverte sur la population.

C'est donc autour des dynamiques de territoire, des projets et en construisant des espaces, des démarches de dialogue et des liens forts entre institutions que nous progressons sur plusieurs sujets :

- Mafate bien sûr, cœur habité du parc et nécessitant une attention particulière,
- La Roche Écrite et Mare Longue dont nous sommes sûrs que la richesse patrimoniale peut servir de base à des projets de développement territoriaux ambitieux.

D'autres partenariats voient le jour, avec l'organisation de chantiers participatifs sur la problématique des espèces exotiques envahissantes, et la signature d'un mémorandum d'accord avec SANParks, tête de réseau des 29 parcs nationaux sud-africains. L'approche est aussi initiée avec le monde associatif de façon à démultiplier notre action et à diffuser nos messages dans le cadre de notre nouvelle stratégie éducative.

C'est dans cette démarche résolument tournée vers le territoire et ses acteurs que nous avons construit le chemin de notre institution pour les années à venir.

L'année 2019 nous a également amené à prendre du recul et à tirer tous les enseignements de nos projets antérieurs (par exemple, le Life + Corexerun). Nous avons continué le travail d'acquisition de connaissances pour gagner en efficacité dans nos actions de restauration et de conservation.

Le territoire au centre de notre action est un véritable fil directeur, un travail qui sera renforcé dans la déclinaison future de notre projet d'établissement. »



Jean-Philippe Delorme



Sommaire

1

**DYNAMIQUES
ET HISTOIRES
DE TERRITOIRE**

P. 5

2

**LE BIEN « PITONS,
CIRQUES ET REMPARTS »
PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO**

P. 11

3

**LES ESPACES
À ENJEUX**

P. 17

4

**DES PARTENARIATS
POUR PARTAGER DES
CONNAISSANCES
ET DES SAVOIR-FAIRE**

P. 23

5

**DES ESPACES ET DES
THÉMATIQUES DÉDIÉS
À LA PARTICIPATION
CITOYENNE**

P. 27

6

**CONNAISSANCES
ET PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ
RÉUNIONNAISE**

P. 33

7

**LA NOUVELLE
STRATÉGIE
ÉDUCATIVE**

P. 43

8

COMMUNIQUONS !

P. 49

9

**DES MOYENS
DIMENSIONNÉS POUR
MENER À BIEN LE PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**

P. 55



DYNAMIQUES

ET HISTOIRES

de territoire

a. « Le sentié maron »

Grand Coude - Morne Langevin



En juin 2018, la ville de Saint-Joseph adhère à la Charte du parc national. Dans la continuité de cet engagement, la ville lance à Grand Coude, le projet de « Portes et chemins de découverte du parc national ». Elle recrute son chef de projet en juin 2019. Les actions majeures du projet s'articulent autour de la création d'un nouvel itinéraire pédestre, « Le sentié maron », ainsi que le lancement d'une démarche d'interprétation des patrimoines et d'éco-territoire.

Ce sentier d'accès au Piton de la Fournaise permettra de relier le village de Grand Coude au Morne Langevin. Il s'appuie sur un tracé historique et permet de découvrir des paysages exceptionnels et une mosaïque de milieux naturels, caractéristiques du parc national de La Réunion, encore en très bon état de conservation.

Grand
Coude
X

X
Morne
Langevin

L'itinéraire abrupte, de près de 5 km et de 1250 m de dénivelé positif, positionne Grand Coude comme une future porte d'accès au sommet du volcan. Cette nouvelle liaison pédestre permet également d'envisager de nouveaux circuits itinérants pour développer l'offre locale de découverte et mieux valoriser les vallées de la rivière des Remparts et de la rivière Langevin.



En juin 2019, financée par l'Europe, l'État et les collectivités, la Maison du tourisme du sud sauvage (MTSS) lance le chantier d'insertion et pose la 1ère marche du « Sentié maron », encadré par l'ONF. Le sentier doit être livré et ouvert au public en juin 2021.

Sentié Maron © Maison du Tourisme du Sud Sauvage

Compte tenu de la qualité exceptionnelle des milieux naturels traversés et de leur très forte vulnérabilité aux espèces exotiques envahissantes (EEE), le Parc national assure un accompagnement spécifique du projet. En parallèle des actions courantes d'accompagnement et de suivi des travaux,

l'établissement public finance la MTSS pour l'accompagnement environnemental visant la limitation des impacts du projet. Cette prestation menée par le cabinet d'étude Biotope, consiste à réaliser un état initial du site et à concevoir les protocoles de suivi environnemental après travaux. Le dispositif comprend également la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des interventions en phase chantier, sous l'angle de la biosécurité.



Station de biosécurité disposée à l'entrée du chantier de Grand Coude. © Cédric Cuffit - Parc national de La Réunion

Afin de limiter le transport d'espèces invasives, le Parc national a conçu un prototype de station « Biosécurité travaux ». Cet équipement a été installé à l'entrée du cœur de parc dès le démarrage du chantier et après la réalisation d'actions de lutte préalables contre les EEE aux entrées du chantier. Les travaux du « sentier maron » sont l'occasion de tester ce nouvel outil. L'analyse et l'évaluation des stations biosécurité font l'objet de mesures régulières réalisées avec le concours du CBN-CPIE Mascarin*.



Dans le cadre de son projet d'établissement, le Parc national mène une réflexion pour déployer un réseau de stations permanentes sur les sentiers de l'île.

*CBN-CPIE Mascarin : Conservatoire Botanique National & Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin

b. L'archéologie des peuplements au Volcan

L'ambition du projet est de mieux connaître le peuplement du territoire du parc national et plus particulièrement celui du cœur. La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de La Réunion et le Parc national ont mis en commun des objectifs de connaissance du patrimoine archéologique sur l'île. Ils ont ainsi défini un partenariat pour engager différentes opérations de prospections et de sondages. Il s'agit notamment de relayer des traces d'occupation humaine.

2360 m
d'altitude

Le site de la caverne des Lataniers, au cœur du parc, à la limite des communes de Saint-Joseph et du Tampon, se trouve sur le massif du Piton de la Fournaise, à 2360 mètres d'altitude.



Déplacement des pierres
© Thomas Rebecca - Parc national de La Réunion

Après une première opération archéologique en 2017, une nouvelle intervention a lieu en 2019 avec l'élargissement des sondages, intérieur et extérieur. Le mur de clôture en pierres sèches est de nouveau démonté, puis remonté, afin de réaliser une coupe transversale des dépôts. Cette opération confirme un déplacement du mur de clôture permettant de placer cet événement majeur dans la chronologie générale des occupations. L'autre objectif principal est de dégager une coupe stratigraphique complète de la cavité et du parvis. L'analyse des dépôts, qui est en cours, aidera à faire le lien avec l'environnement particulier de la caverne.

La «redécouverte» de ce site permet aux deux partenaires d'initier un programme ambitieux autour de ce thème, élargi à l'étude de la conquête de cet espace entre la fin du XVIII et le XIXe siècle.

Deux opérations archéologiques sont alors réalisées avec des prélèvements et des identifications des charbons de bois sur la végétation environnante de la caverne des Lataniers. Ce qui permet d'appréhender plus précisément son utilisation par l'homme. Les opérations de 2017 et 2019 confirment que la caverne a été aménagée par l'homme depuis les débuts de sa fréquentation au XVIIIe siècle. Le site a servi jusque dans les années 1960, de halte et d'abri pour les explorateurs puis les randonneurs.

Plusieurs dizaines de pierres gravées portant le nom des guides locaux et des premiers randonneurs accompagnés ont été retrouvées. Elles servent de calage dans le mur de clôture en pierres sèches.

Démontage du mur @ Thomas Rebecca
Parc national de La Réunion



Pierre gravée ou carte de visite de
Louis Héry et de ses compagnons du
lundi 29 août 1853 @ Pierre Brial

L'ensemble de ce travail sera valorisé en 2022 par la réalisation d'une exposition temporaire et un espace dédié sur l'histoire de la caverne des Lataniers à la Cité du volcan.



LE BIEN

« Pitons, cirques et remparts »

PATRIMOINE MONDIAL

DE L'UNESCO

a. La gestion du Bien

Le 1er août 2010, à Brasilia, le Comité du patrimoine mondial adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle (VUE) des « Pitons, cirques et remparts » de l'île de La Réunion. Le Bien est alors inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il correspond à la totalité du cœur de parc, auquel s'ajoutent 4 espaces patrimoniaux situés en aire d'adhésion : le transect nord de la Grande Chaloupe, le transect sud en aval de l'ancienne réserve naturelle de Mare Longue, le Piton de Sucre et le Piton d'Anchain.

L'État est signataire de la convention. L'établissement public du Parc national de La Réunion est gestionnaire du Bien pour le compte de l'État. Il est donc garant de son état de conservation qui est évalué par l'UICN* pour l'UNESCO.

En 2017, pour se doter d'outils de gestion pertinents, l'établissement public a initié une réflexion sur l'intégration des éléments relatifs à la VUE dans l'aménagement du territoire. Ils sont liés aux 2 critères retenus pour le Bien :

- **le critère (viii) : relatif aux paysages**, « représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »
- **le critère (ix), relatif à la biodiversité**, « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ».



Forêt de Notre-Dame de la Paix © Luc Perrot - Parc national de La Réunion

*UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Fanjans sur la route forestière du Haut Mafate © Luc Perrot - Parc national de La Réunion



En 2018, une première intégration de ces critères est faite dans le cadre d'une étude d'impact sur l'aménagement DFCI du massif du Piton de la Fournaise. Un premier manuel de vulgarisation est rédigé grâce à un financement du Ministère de l'environnement.

Le besoin d'outils, permettant aux grandes maîtrises d'ouvrage de faire évoluer leurs approches sur les plans, programmes et projets d'aménagement, est accru. Le Parc a ainsi coordonné la rédaction partenariale d'un manuel technique. Cet ouvrage propose **des grilles d'analyses pour construire et analyser les aménagements au filtre de la VUE**. Il a été utilisé pour la première fois fin 2019 dans le cadre du projet de reconstruction du gîte du volcan.



La réflexion doit être prolongée et la construction d'outils nouveaux sera amenée à se développer dans le futur. Pour cela, de nouveaux partenariats seront à construire au niveau local avec les collectivités et les bureaux d'étude ; au niveau national avec le réseau des Biens français inscrits et au niveau international, en s'appuyant sur des partenaires dans d'autres pays, comme l'Afrique du Sud.

b. La reconstruction du gîte du Volcan, une première assistance à maîtrise d'ouvrage

Le gîte du Piton de la Fournaise est situé à 2 250 m d'altitude, sur la partie sommitale du massif du Piton de la Fournaise, en cœur de parc et dans le Bien inscrit au patrimoine mondial. Il est intimement lié à l'histoire de l'exploration du massif.

Dans les années 20, c'est une simple cabane permettant aux scientifiques de faire étape lors de leur ascension. Il s'agrandit avec la création de la route forestière au milieu du XX^{ème} siècle et se développe en réponse à l'augmentation de la demande en hébergement dans les sites naturels.



Le gîte actuel (7 bâtiments), propose un hébergement et un environnement peu adapté et très daté au regard du site. L'ambition portée par les acteurs du territoire, particulièrement le Conseil Départemental est de déployer une offre de haute qualité en résonance avec le caractère exceptionnel des sites.



Le gîte du Volcan
© Parc national de La Réunion

La nécessité de rénover ou de reconstruire le gîte était déjà inscrite dans la Charte du parc national en 2014. Ladite charte valait au moment de son adoption, plan de gestion du Bien inscrit. Néanmoins à cette période, les outils d'analyse, décrits plus haut, n'avaient pas encore été élaborés. Animé par la volonté de mener à bien un projet exemplaire, le Conseil Départemental s'est engagé avec l'appui de l'établissement public à évaluer le projet au prisme des critères de la VUE. C'est donc une démarche pilote, dont l'objectif est de déterminer si le projet est compatible, s'il contribue à la préservation, voire à l'amélioration de la VUE.



LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Dès l'amont de sa conception, l'exceptionnalité du site est prise en compte. Les choix techniques et architecturaux, la sensibilité des éléments naturels et paysagers, liés aux critères (vii) paysages et (x) biodiversité, sont intégrés. Le projet du nouveau gîte du volcan permet à la fois de conserver voire d'améliorer la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du Bien UNESCO et également de participer à sa protection et sa gestion.

L'OCCASION DE CONSTRUIRE DES MÉTHODES DE TRAVAIL ENTRE LE PARC NATIONAL ET LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le gîte est situé en cœur de parc, le permis de construire est donc soumis à l'avis conforme du Parc national. Au-delà d'une simple posture de service instructeur, l'établissement public s'est positionné en appui auprès du Conseil Départemental, maître d'ouvrage.

Dès le démarrage des études en 2014, cela s'est traduit par la rédaction de notes techniques en phase de programmation. En 2016, le Parc a participé à la commission technique et au jury de concours des concepteurs. Au cours des études de maîtrise d'œuvre, les services de l'établissement ont apporté leurs analyses et leurs expertises afin de renforcer la prise en compte de la faune et de la flore dans les cahiers des charges, du début à la fin de l'opération.

En sus de l'aspect architectural, ce projet sera le support d'une démarche ambitieuse sur les abords du gîte, d'expérimentation de régénération d'un milieu altimontain, très dégradé par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Le travail de prise en compte de la VUE l'a démontré : les enjeux doivent être appréhendés globalement, à différentes échelles. De nouvelles méthodes de travail, plus collaboratives, pour une meilleure prise en compte des patrimoines inscrits à l'UNESCO, sont en train de s'écrire.

Le projet a reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 26 novembre 2019.





Les espaces
À ENJEUX

a. Roche Écrite et Mare Longue : construction des stratégies de territoires

En 2019, le Parc national lance une concertation territoriale pour la meilleure solidarité écologique, économique et sociale autour des deux anciennes réserves naturelles, intégrées au cœur de parc : la Roche Écrite (dans le Nord) et Mare Longue (dans le Sud).

LA ROCHE ÉCRITE



Tuit-tuit femelle © Stéphane Michel

La réserve de la Roche Écrite s'étendait sur 3 656 ha et avait été créée pour protéger le «Tuit-tuit» (Lalage newtoni) - oiseau endémique en danger critique d'extinction - et le seul habitat où il subsiste. L'espèce bénéficie de programmes de conservation depuis 15 ans. Toutefois, le massif de la Roche Écrite fait l'objet de multiples usages et pressions anthropiques.

- ▶ En 2016, une Commission Consultative de gestion du massif de la Roche Écrite (CRE) est entérinée par le Conseil d'Administration du Parc national. Elle décide l'élargissement du territoire d'intervention qui s'étend désormais sur 11 696 ha, dont 6 828 ha hors cœur de parc.
- ▶ En juillet 2019, un état des lieux du territoire est initié par une chargée d'étude, en renfort à l'équipe du secteur Nord. Elle conduit, notamment, des entretiens bilatéraux avec les acteurs du territoire. Le lancement de ce travail est présenté aux partenaires lors de la CRE du 19 novembre 2019. Cet état des lieux constitue le préalable à la construction d'une ambition partagée pour ce territoire à enjeux, qui sera traduite dans un plan à la fois stratégique et opérationnel (dont l'appellation reste à définir).

MARE LONGUE



Groupe de travail © Anne-Lise Hérold

Relique exceptionnelle de forêt humide de basse altitude de La Réunion et des Mascareignes, le territoire de l'ancienne réserve naturelle de Mare Longue (68 ha) a vu également son périmètre d'étude s'élargir en dehors du cœur du parc national. Il inclut les sentiers botaniques de Mare Longue, le Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO et le littoral. Le Plan d'actions concertées (PAC) du territoire de Mare Longue couvre donc désormais 295,54 ha.



Les objectifs du projet sont :

- **Maintenir et améliorer** l'état de conservation des habitats indigènes du territoire et particulièrement la forêt de Mare Longue,
- **Relancer et animer** une forte gouvernance partagée entre les acteurs du territoire de Mare Longue,
- **Impulser et accompagner** des actions créatrices de valeur pour le territoire et sa population.

▶ En juillet 2019, un état des lieux et un travail de dialogue territorial est engagé. Une campagne de récolte de données sur le terrain est réalisée en régie du Parc entre août et septembre. En septembre et novembre, les partenaires du Comité technique construisent une ambition partagée et proposent une vision pour ce territoire et des cibles de conservation.



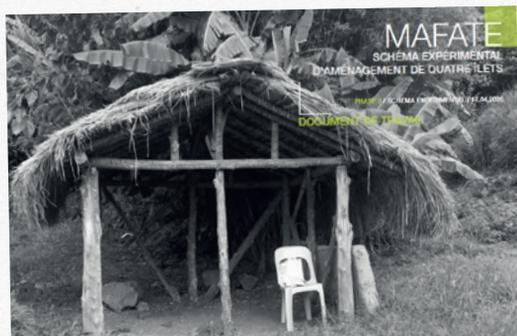
Le 30 octobre, le Comité de pilotage valide l'état des lieux, la méthodologie, les orientations et le calendrier. La poursuite du travail collaboratif avec les acteurs scientifiques, socio-économiques et les gestionnaires du territoire est programmée en 2020, afin de finaliser la phase de conceptualisation et d'aboutir de manière concertée à la planification.

b. Une ambition qui se dessine pour Mafate et les Mafatais

2019 aura été une année décisive dans l'élaboration d'un projet innovant et ambitieux pour les 850 habitants du cirque de Mafate, cœur habité du parc national de La Réunion.

La réalisation de l'étude pour l'aménagement expérimental de quatre îlets de Mafate commence début 2019. Le cabinet LEU Réunion, mandataire pour le compte d'un groupement de quatre bureaux d'étude, coordonne les phases de diagnostics et de recueil des projets à Mafate. La réalisation de plusieurs ateliers de travail interactifs avec les Mafatais sur chacun des îlets permet alors d'identifier les attentes des habitants et l'ensemble des paramètres pouvant contribuer à la pleine réussite de ce travail.

Des premiers schémas d'aménagement des îlets ont d'ores et déjà été présentés aux habitants et à l'ensemble des partenaires. Adossé à ce travail, le Parc national de La Réunion confie au CAUE*, la mission d'accompagner les Mafatais dans la programmation de leur projet : que ce soit pour la réalisation d'une habitation, la création d'un gîte ou d'une boutique ou l'aménagement paysager d'une concession.



CETTE CONFERENCE EST COFINANÇÉE PAR LE CAION (COMITÉ INTER-OPÉRATEUR DE LA RÉUNION) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA RÉUNION - FSRDR 2014-2020



*CAUE: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

L'Office National des Forêts et l'établissement public ont mis en place une commission mixte pour analyser ensemble les demandes de concessions et d'activités.

Pour accompagner et suivre tous ces projets le Parc national s'est doté du renfort d'un chargé de mission responsable de la coordination et de la coopération avec l'ensemble des partenaires.

D'autres initiatives sont tout aussi attendues :



- un projet alimentaire autour de la valorisation des produits locaux et des circuits courts est en cours de réalisation.



- l'élaboration de l'analyse des flux de marchandises à Mafate



- le projet d'une opération d'enlèvements des déchets encombrants du cirque.

Soutenus très fortement par l'Europe, ces travaux font l'objet de financements complémentaires grâce à plusieurs appels à projets.

2020 devrait voir nombre d'entre eux aboutir par la réalisation d'actions concrètes, innovantes et transférables à d'autres territoires, notamment dans les Hauts.



DES PARTENARIATS

pour partager des connaissances

ET DES SAVOIR-FAIRE

a. Avec la Gendarmerie nationale de La Réunion

Le 4 juin 2019, le commandement de la gendarmerie de La Réunion et le Parc national ont signé une convention de partenariat afin de renforcer leur coopération.



Interpellation dans le cadre de la lutte contre le braconnage de palmiste
© Parc national de La Réunion

Elle est fondée sur la prévention, l'échange d'informations et la conduite d'opérations de surveillance et le cas échéant, de répression. Ces actions permettent de consolider et de formaliser les échanges opérationnels et la connaissance mutuelle entre la gendarmerie nationale et le Parc national de La Réunion, dans l'exercice de leurs missions respectives.

Concrètement, la convention prévoit les modalités d'échange d'informations entre les deux parties, la formation croisée, les modalités d'interventions sur certains sites, la mobilisation de nouvelles technologies (drones notamment), la possibilité de mobiliser la section aérienne de la gendarmerie, l'accès au réseau de transmission sécurisé Quartz et peut être étendue à de nouveaux sujets de coopération.

▶ En 2019, en plus des relations existantes notamment avec le PGHM, une sensibilisation sur le renseignement est réalisée par un officier de gendarmerie au profit des agents du Parc. Le déploiement du réseau radio Quartz est initié et les agents de l'établissement public bénéficient de l'appui de la gendarmerie dans certaines procédures judiciaires.

b. Avec les parcs nationaux d'Afrique du Sud : SANParks

Après un travail d'approche de plusieurs années et deux missions en Afrique du Sud, un mémorandum d'accord est signé le 28 février 2019 entre le réseau des parcs nationaux d'Afrique du Sud (SANParks) et l'établissement public du Parc national de La Réunion.

Au-delà de définir les bases d'une collaboration concernant l'échange d'informations et l'expertise nécessaire à la conservation et la gestion durable des espaces labélisés parcs nationaux dans les deux pays, il s'agit également de rassembler l'ensemble des acteurs réunionnais concernés : collectivités, organismes de recherche...

Les domaines de coopération identifiés recouvrent :

- **La gestion durable** et la conservation de la biodiversité animale et végétale et les paysages,
- **L'intégration des usages** et activités économiques comme le tourisme,
- **L'utilisation durable** et la valorisation des ressources naturelles,
- **L'amélioration des démarches** de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,
- **La participation active** des publics à des actions de conservation de la biodiversité.

▶ En octobre 2019, une délégation de SANParks, incluant le directeur du site du Table Mountain national park situé au Cap, accompagnée de représentants de l'Agence Française de Développement et de l'Ambassade de France, effectue une mission à La Réunion.

La diversité du territoire réunionnais et les différentes facettes du travail mené par le Parc sont présentées. Ce programme de travail permet alors à la délégation de découvrir le volcan sommital et littoral, les Cirques et les

différents habitats et paysages de l'île.

Certains de nos partenaires sont présents : CIRAD, université de La Réunion, Conseil Régional, Conseil Départemental. Ensemble, nous identifions précisément les thèmes pivots d'une future coopération.



Ce premier travail donne lieu à la rédaction d'une note d'intention décrivant les enjeux et les thèmes de la possible coopération Afrique du Sud-Réunion. Cette note est présentée et approuvée par le Conseil d'Administration du Parc en décembre 2019. Des fonds sont alloués sur une ligne spécifique permettant l'échange d'expérience (FEXTE) pour un montant de 1,5 millions d'euros.

Le principe, les thèmes et les moyens étant sécurisés, une mission retour de l'établissement public et de ses partenaires en Afrique du Sud est prévue en 2020. Elle permettra de travailler sur les contenus, de définir des programmes d'actions, de chiffrer plus précisément les volumes financiers et de construire un calendrier de travail pluriannuel. L'accord financier sur le programme consolidé doit avoir lieu à la fin du deuxième trimestre 2020.



Parc national Kruger en Afrique du Sud © SANParks



DES ESPACES ET DES THÉMATIQUES
dédiés à la participation
CITOYENNE

Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité, en particulier dans les îles isolées telles que La Réunion.

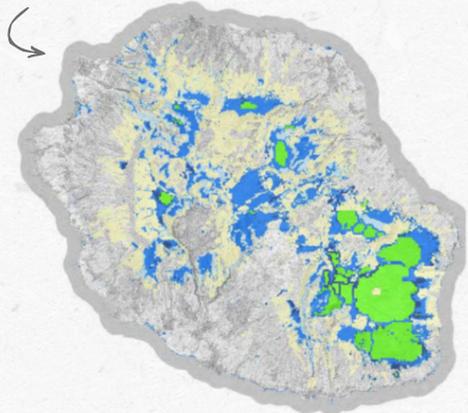


En 2019, le travail lancé par le Département, réunissant l'ONF, le CBN- CPIE Mascarin et le Parc national, aboutit sur **une stratégie de priorisation spatiale des actions de gestion des plantes exotiques envahissantes**. Cette priorisation est animée par l'établissement public du Parc national et co-développée avec le CIRAD, avec la participation essentielle des partenaires cités plus haut mais aussi de la DEAL et de nombreux acteurs (université de La Réunion, GCEIP, associations, naturalistes...). La première version est largement partagée, notamment avec la validation par le Conseil scientifique de la méthodologie mise en œuvre. Un travail de thèse sur ces questions est en cours, issu du partenariat entre le CIRAD et le Parc national.

À l'échelle des 193 080 ha du parc, **ce sont plus de 50 000 ha du cœur** (sur 105.384 ha) qui sont identifiés comme prioritaires d'un point de vue **des enjeux de conservation** (sur la base des éléments clés de la valeur universelle Exceptionnelle du Bien patrimoine mondial et de la biodiversité remarquable).

Près de 5000 hectares sont retenus comme prioritaires pour les interventions de lutte à engager par les gestionnaires dans le but d'enrayer la dégradation des habitats. L'ONF en a immédiatement tenu compte pour la priorisation de ses interventions.

Groupement de travail sur la Priorisation Spatiale des actions de lutte (CBN-CPIE Mascarin, Cirad, DEAL, Département Réunion, ONF, PNRun, UR)
Version 1 : Décembre 2019



DES CHANTIERS PARTICIPATIFS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'évaluation par l'UICN*, de l'intégrité du Bien « Pitons, cirques et remparts » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, confirme qu'entre 2014 et 2017, la valeur des forêts originelles réunionnaises montre des signes de détérioration, dues notamment aux espèces exotiques envahissantes.

Depuis plusieurs années, le Parc national implique la population dans des actions de conservation participative. La loi biodiversité de 2016 incite également à faire participer les citoyens.

Les chantiers participatifs permettent aux Réunionnais d'être acteurs et de renforcer le travail de terrain des gestionnaires. Organisés par l'établissement public, en accord avec le Département et en collaboration avec l'ONF, ils peuvent impliquer de nombreux acteurs locaux : organismes privés ou publics, associations, comités d'entreprises, particuliers...

DANS LE SUD... LE CHANTIER PARTICIPATIF DES MAKES



Située dans le cœur du parc national, dans les hauteurs de Saint-Louis, la forêt de Bon Accueil est l'une des dernières reliques de forêts tropicales de moyenne altitude dans l'ouest de l'île. Cette forêt départemento-domaniale remarquable regorge de trésors botaniques devenus rares comme le Bois de fer, les Bois jaunes et d'autres bois de couleurs endémiques. Cependant, ces derniers sont menacés par le Longose (*Hedychium gardnerianum*), espèce exotique envahissante.

Prise de conscience dès le plus jeune âge
© Arsène Noël - Parc national de La Réunion

Afin de coordonner les actions de lutte aux Makes, une convention a été signée entre l'association « Tout vient du cœur » et le Parc national, pour un an.

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

▶ Le samedi 12 octobre 2019, 24 personnes, enfants et adultes, se sont mobilisées lors d'une action citoyenne de lutte contre le Longose. Environ 2 tonnes ont été arrachées.

▶ Le 19 décembre, un autre chantier est mené en présence de l'élu(e) au service Prévention Santé et de la chargée de mission de la direction de la Ruralité et de l'Économie de la mairie de Saint-Louis. D'autres actions de lutte sont prévues en 2020. Ces chantiers sont également l'occasion de rencontrer les acteurs locaux et d'échanger sur les enjeux de la préservation de la biodiversité à La Réunion.

DANS L'OUEST... LA LUTTE SUR LE MASSIF DU MAÏDO

En lisière du cœur du parc national, matérialisée notamment par le pare feu des 1800 m sur le massif du Maïdo, se trouve la forêt caractérisée par une Tamariniaie, espace naturel remarquable bien connu du public.

Aujourd'hui, le calumet, le branle vert et d'autres bois de couleurs endémiques qui la peuplent sont menacés par des espèces exotiques envahissantes telle que la Passiflore banane (*Passiflora tripartita* var *mollissima*).

Cette espèce invasive est constatée en dessous du cœur de parc, aux abords de la route forestière du Maïdo. Elle y constitue des massifs colonisant et

étouffant les Tamarins, en progressant vers la partie haute du cœur.

Le 8 décembre 2019, en privilégiant l'accès par la route forestière et les pistes, un chantier de lutte est mené par un groupe de 15 personnes. Parmi elles, des membres du « Lions Club Le Tampon Jacarandas », encadrés par les agents du secteur ouest du Parc. Entre 500 et 1000 m² sont traités à cette occasion.



Les enfants en action
© Clémence Hollinger
Parc national de La Réunion

DANS L'EST... DEUX PARTENARIATS POUR LUTTER ET SENSIBILISER

La mise en œuvre de chantier de lutte nécessite un travail préparatoire important : identification des zones d'intervention, des partenaires, du matériel nécessaire...



Chantier participatif en partenariat avec la MFR @ Stéphane Baret - Parc national de La Réunion

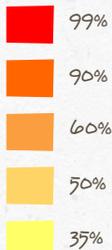
En 2019, deux partenaires ont été identifiés : la Maison Familiale Rurale de la Plaine des Palmistes (MFR) et le Régiment du Service Militaire Adapté à La Réunion (RSMA). Les conventions de partenariats ont été rédigées pour les années 2019-2020. Afin de s'assurer de la réussite des chantiers, plusieurs interventions sont prévues sur l'année. En novembre 2019, un premier chantier a pu être réalisé, avec la MFR, au niveau de la route nationale 3, passant en cœur de Parc national entre le Bras du Calumet et le Col de Bellevue (commune de la Plaine des Palmistes).

Les équipes ont concentré leurs actions de lutte sur le Longose (*Hedychium flavescens*) et le Goyavier (*Psidium cattleianum*). À la marge, le Chèvrefeuille (*Lonicera japonica*) et le Raisin marron (*Rubus alceifolius*) ont également été ciblés.

Zone prévisionnelle de lutte



% envahissement



Actions réalisées

- Coupe des tiges de Longoses : objectif = affaiblir la plante
- Coupe des tiges de Longoses : objectif = affaiblir la plante et favoriser la régénération des juvéniles indigènes
- Coupe des Goyaviers : arrachage des jeunes individus
- Coupe et arrachage du Longose afin de favoriser la régénération des indigènes



**CONNAISSANCES
ET PRÉSERVATION**

de la biodiversité réunionnaise

a. De belles découvertes et des redécouvertes

Des habitats naturels uniques au monde, derniers refuges pour la biodiversité terrestre des Mascareignes. Une flore et une faune aux influences afro-indiennes constituant un centre mondial de diversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. La Réunion, est un héritage naturel reconnu mondialement. Un trésor si beau mais si fragile car menacé par les espèces exotiques envahissantes.

Dans ce contexte, la survie d'individus de Pétrel noir, la multiplication et le renforcement des populations d'espèces indigènes végétales, la redécouverte d'espèces présumées disparues est source d'espoir pour le maintien de notre biodiversité.

En ce qui concerne la flore, de belles découvertes ont eu lieu ces derniers mois. Elles mettent à l'honneur la collaboration entre les naturalistes de l'île et les agents du Parc dont la passion et l'œil aguerris permettent encore l'émerveillement autour de découvertes botaniques exceptionnelles. Des espèces endémiques que l'on pensait disparues ont été redécouvertes lors de prospections.

▶ En 2019, Rodolphe Blin, médiateur du patrimoine au Parc national accompagné de Jean-Maurice Tamon, naturaliste et véritable référence sur la flore locale, observent la première station sauvage d'*Utricularia gibba*. C'est l'une des rares plantes carnivores connues aux Mascareignes. Elle affectionne les milieux humides. Présente à l'île Maurice, elle n'avait jamais été observée sur notre île à l'état sauvage.



Utricularia gibba, plante carnivore découverte
©Jean-Maurice Tamon



Pseudocyclosorus pulcher... derrière ce nom scientifique difficile à retenir se cache une belle et grande fougère indigène. Affectionnant les zones ouvertes, cette espèce présumée disparue de Maurice et de La Réunion est redécouverte récemment par le duo, Jean-Maurice Tamon - Rodolphe Blin.

Pseudocyclosorus pulcher, fougère disparue redécouverte récemment © Jean-Maurice Tamon

Sur les hauteurs de l'île, vers l'étage subalpin (photo ci-dessus), quelques individus de *Faujasia*, (« genre » endémique de La Réunion) sont découverts par Rodolphe Blin. Des échanges avec des membres du Conseil Scientifique du Parc, Joël Dupont (naturaliste émérite) et Vincent Boulet (ex-directeur scientifique du CBM, botaniste et phytosociologue émérite) confirment que ces individus présentent des particularités qui les distinguent nettement des espèces connues. Il pourrait donc s'agir d'un nouveau spécimen pour la science. Les recherches en cours devront le confirmer.



Faujasia sp. Une potentielle nouvelle espèce endémique © Rodolphe Blin

Ces découvertes viennent se rajouter aux nombreuses autres, plus anciennes, faites par les agents et les naturalistes. Elles nous réjouissent et viennent enrichir le « *bertel* » de notre patrimoine végétal, mais à peine découverte, ces espèces sont déjà menacées de disparition. Le faible nombre d'individus et la détérioration de leur milieu constituent des conditions peu favorables à leur maintien.

Remercions l'ensemble des partenaires et tous les passionnés qui depuis de longues années, mettent tout en œuvre pour conserver ce patrimoine naturel unique.

b. L'évaluation du programme de restauration du projet Life+ COREXERUN

Piloté par le Parc national de La Réunion et copiloté par le Conservatoire du Littoral, ce projet de restauration et de reconstitution des forêts semi-sèches a impliqué de multiples partenaires (ONF, CIRAD*, Université de La Réunion, SAPEF* ...). Les opérations de reconstitution réalisées de 2008 à 2014 consistaient à planter 82 760 plants appartenant à 44 espèces indigènes des forêts semi-sèches, sur 9 hectares initialement très dégradés.

Évaluer l'efficacité de ces opérations est fondamental pour acquérir les connaissances qui permettront de gagner en efficacité lors des prochaines opérations, mais aussi pour optimiser l'entretien des sites reconstitués.

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Cette évaluation a été réalisée selon 3 approches complémentaires :

- 1) **Étude de la mortalité** et de la croissance des plants,
- 2) **Recueil des observations** de terrain ponctuelles et identification des micro-conditions pouvant renseigner sur l'état ou la réussite du projet,
- 3) **Étude des rapports de force** entre les espèces indigènes plantées et la réinvasion afin d'établir des mesures de gestion appropriées à long terme.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Suivi de la mortalité et de la croissance sur un échantillon de 53 placettes

Bien que 7 ans après les premières plantations, 53% des plants aient survécu (ce qui est très positif), la mortalité observée est très hétérogène (10% à près de 100 %) selon les espèces. Elle semble légèrement inférieure pour les plantations d'une densité de 2 plants/m².

Les plants ont une taille moyenne de 150 cm mais on relève une forte hétérogénéité selon les espèces. Les observations plus ponctuelles hors placettes, permettent d'observer des individus de 3 à 5 m de haut.

*CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

*SAPEF : Société d'Aménagement Paysager Et Forestier

Recueil des observations ponctuelles de terrain

- **Les rats exercent une forte prédation** sur les plants (écorçage) et les fruits. Une limitation de leur population pourrait avoir des conséquences positives pour la survie et la régénération de certaines espèces.
- **La majeure partie des espèces fleurissent et fructifient** et les premières régénérations sont observées sur le site (*Cossinia pinnata*, *Terminalia bentzoe*, *Dombeya acutangula*, *Dodonea viscosa*).

Identification des micro-conditions pouvant renseigner sur l'état ou la réussite du projet



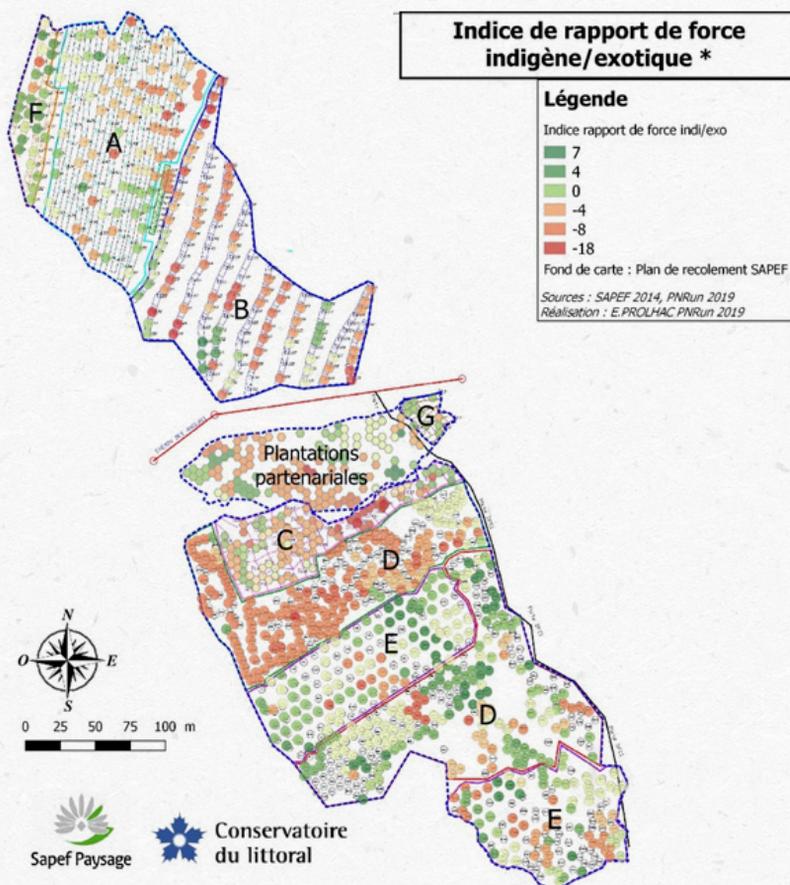
Lors des prospections de terrain il est constaté que certaines brusques variations de niveau de réussite du projet pour des plantations similaires en termes de protocole, de composition et de traitement, coïncident avec certaines micro-conditions.

Ainsi des microtopographies concaves (effet de cuvette), en terrasse, ou l'effet de cloisonnement assuré par la végétation inter-placettes sont plus favorables. À l'inverse, les surfaces convexes, une exposition plus prononcée au vent et/ou au soleil, ou un ombrage excessif apparaissent comme défavorables.

Ces micro-conditions identifiées comme favorables ne constituent pas obligatoirement des facteurs explicatifs, mais des indices d'évolution des paramètres environnementaux dans l'espace. Une compréhension plus fine de l'influence de ces facteurs serait utile pour la réussite de futurs projets.

Étude des rapports de force entre les indigènes plantées et la réinvasion : établir des mesures de gestion appropriées à long terme

Les suivis focalisés sur la mortalité et la croissance ont semblé insuffisants pour répondre aux questions soulevées pour le suivi à long terme. Un relevé des recouvrements par statut d'indigénat et par strate permet d'étudier de manière innovante le rapport de force entre les indigènes plantées et la réinvasion. Ces données sont valorisées sous forme d'un indice unique qui est proposé comme outil majeur pour l'adaptation de la gestion, notamment le dimensionnement des opérations d'entretien.



Cette cartographie illustre ces rapports de force et met en évidence les ensembles homogènes et les micro-conditions variables sur le site, qui paraissent souvent indépendants des différents protocoles de plantation.

c. Le braconnage en forêt : des impacts importants sur la biodiversité

Ciblés par les braconniers, palmistes rouges, poissons et crustacés de rivière font l'objet de prélèvements réguliers, tout au long de l'année, dans les massifs forestiers, en cœur de parc. Lorsqu'il s'agit d'espèces endémiques le braconnage met en péril la survie de l'espèce.

La réduction du nombre de palmistes rouges, par exemple, est flagrante ! Très présent dans l'île, il y a moins de 100 ans, aujourd'hui, il a presque disparu à cause du braconnage.

Au-delà de l'impact direct sur les espèces prélevées, les effets collatéraux du braconnage sont nombreux : piétinement et coupe d'espèces endémiques et indigènes, dissémination d'espèces exotiques envahissantes, destruction d'habitats, pollution de l'eau...

Les braconniers s'enfoncent plus loin et montent plus haut dans la forêt. Ils installent des camps de fortune où ils reviennent très régulièrement. Ils y dorment une ou deux nuits. Ces camps, situés en bord de ravines, deviennent de véritables dépotoirs.



Camp de braconniers proche de la rivière © Parc national de La Réunion

La pression de la surveillance et la destruction des camps, entreprises dans l'Est depuis 2016, porte ses fruits : 42 camps démontés en 4 ans dont 9 en 2019. Constat encourageant : les camps ne sont généralement pas remontés, une vingtaine ont été abandonnés.

Dans certaines zones des dispositifs de surveillance ciblés ont permis d'interpeller des braconniers.

Si l'héliportage des big bags de déchets rend plus facile l'évacuation, le repérage, le démontage et le « conditionnement » nécessitent des actions sur le terrain parfois très complexes.



Déchets issus d'un camp de braconniers © Parc national de La Réunion

d. La lutte contre les abandons de déchets sur la route de La Montagne



La Route Départementale n°41, qui relie Saint-Denis à La Possession par La Montagne, traverse le cœur du parc national sur 4,5 km. Elle se situe dans une zone à forte valeur patrimoniale : la forêt sèche réunionnaise, qui a fait l'objet de deux programmes européens « Life » successifs de 2009 à 2020.

Panneau d'entrée en cœur de parc sur la RD41
© Gabriel Dequigné - Parc national de La Réunion

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

▶ En mars 2017, un diagnostic partagé est établi par le Conservatoire du littoral, le GCEIP*, le Département (service environnement et service des routes) et le secteur Nord du Parc national. Il fait état de 37 points de dépôts sauvages, plus de 350 m³ de déchets divers, parmi lesquels plus de 30 véhicules abandonnés.

▶ En avril 2018, le procureur de la République en charge de l'environnement au parquet de Saint-Denis autorise la pose de dispositifs de captation d'images (pièges-photos). Un suivi régulier est alors mis en place, avec relevé des images et constats des déchets déposés, toutes les 4 à 6 semaines en moyenne, le plus souvent réalisé en interservices (agents de la SPL EDDEN et agents du secteur Nord du Parc).



Véhicules abandonnés sur la RD41
© Jean-François Cornuaille
Parc national de La Réunion

LE BILAN DE L'ANNÉE 2019

Rappel : les abandons de déchets avec un véhicule en cœur de parc national sont punis par une amende de 5^{ème} classe (1500 € maximum).

• Les constats d'infraction

12 constats d'infractions sont établis, pour divers types de déchets (sacs, chiens morts, mobiliers, véhicules hors d'usage...). Certaines procédures d'enquête pour identifier les contrevenants étaient en cours fin 2019.

• Les suites judiciaires

Sur la dizaine de procès-verbaux de 2018, 2 sont passés en audience au tribunal de police de Saint-Denis en 2019. Pour le 1^{er}, les 2 contrevenants sont condamnés à 1000 € d'amende chacun, ajoutés à cela les frais de justice.

Le second contrevenant est condamné à régler uniquement les frais de justice. La quantité de déchets était beaucoup moins importante, et ce dernier les avait évacués après avoir été convoqué.

Dans les 2 cas, le délai entre l'infraction et l'audience est d'un peu plus d'un an.

Trois procès-verbaux sont traités en ordonnance pénale, sans passer par une audience. Les contrevenants écotent d'amendes allant de 300 à 400 €. Ce type de procédure permet un traitement dans un délai de 4 mois en moyenne.

• Le partage d'expérience

Le 5 juin 2019, le secteur Nord présente cette démarche, à la DEAL, lors d'une réunion spécifique sur les déchets de la Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE), en présence des collectivités locales.

Cela contribue à renforcer la dynamique de lutte contre les dépôts sauvages, qui est une priorité à l'échelle du département.

*GCEIP : Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle, aujourd'hui intégré à la SPL EDDEN, Écologie et Développement Durable des Espaces Naturels



LA NOUVELLE
stratégie

- ÉDUCATIVE -

En 2019, les bases de la nouvelle stratégie ont été posées ; transversale, elle doit participer à la réflexion et à l'action du Parc. Elle doit venir déployer des projets et des actions en soutien au Projet d'Établissement.



Son objectif stratégique :

l'approche de nouveaux publics, diversifiés et plus nombreux.

Elle réinterroge également toutes les pratiques éducatives afin de valoriser au maximum les compétences et le savoir-faire des agents.

TOUS ACTEURS !

Elle vise également à questionner les messages que le Parc transmet auprès de ses publics-cibles. Les médiations permettent aux participants, d'une part d'acquérir de la connaissance sur les patrimoines et d'autre part, de comprendre que la protection de ces patrimoines exceptionnels est l'affaire de tous, que chacun peut agir.

La nouvelle stratégie prend donc appui sur tout le travail réalisé par les médiateurs et les connaissances acquises ces dernières années.



LE PLAN D' ACTIONS EST DÉFINI AINSI :

- Développement d'outils éducatifs destinés à être diffusés auprès des publics cibles, mais aussi en interne. Il est prévu l'optimisation des outils existants et la création d'outils pour accompagner les messages du Parc. Le cahier des charges pour réaliser ces supports va être produit au premier trimestre 2020. Des financements européens sont identifiés.
- Déploiement d'un réseau de partenaires-relais.

a. Le réseau des structures relais

L'élargissement de la typologie des publics et la multiplication des actions de sensibilisation, se fait, au niveau du Parc, à moyens humains constants. La sensibilisation que souhaite mener le Parc passe donc, inévitablement, par une stratégie de démultiplication d'acteurs en charge de la sensibilisation, appelées structures-relais.

Le Parc national ambitionne de développer un réseau afin que les structures deviennent de véritables ambassadrices sur l'ensemble du territoire.

LE DISPOSITIF

Une fois cette ambition posée, le dispositif a été affiné en cours d'année. Les relais vont suivre les médiateurs sur des actions éducatives ou sur des missions spécifiques. Cette première phase leur permettra d'acquérir de la connaissance.

Une seconde phase, plus spécifique et adaptative, en face à face pédagogique est prévue.

Les thématiques incontournables à aborder ont été déterminées. Une évaluation est programmée et les critères de sélection ont été définis : base de connaissances patrimoniales et savoir-faire (techniques d'animation / conduite d'animations / gestion de groupes) sont des pré-requis pour identifier des partenaires potentiels.

Pour le Parc national de La Réunion, c'est un dispositif phare ; un réel investissement en temps-agent pour accompagner les relais dans le développement de leurs savoirs. Les connaissances acquises par les agents ces dernières années sont ainsi réinvesties et partagées.

LA RECHERCHE DE CANDIDATS ET LA PHASE-TEST

Des temps d'échanges ont eu lieu pour préciser les attentes, le fonctionnement et l'animation de ce dispositif au sein des secteurs.

Une phase-test a démarré en octobre avec 2 structures : « Les Aventuriers de l'Est » pour le secteur Est et « Ti kaze des sciences », au secteur ouest.

En 2020, l'établissement prévoit la conclusion de 2 partenariats relais, par secteur.

TI KAZE DES SCIENCES

Nicole Leclerfontaine a créé l'auto-entreprise «Ti kaze des Sciences» qui intervient en milieu scolaire et périscolaire.



Être partenaire du Parc national, suivre les médiateurs pour mieux saisir les enjeux de conservation du patrimoine, partager leurs connaissances, c'est la perspective de mieux sensibiliser, d'interpeller le plus grand nombre et de mener à une prise de conscience. Ce dispositif lui permettra de proposer de nouvelles activités à ses publics.

b. La Maison du Parc : vers une offre de découverte plus attractive

L'espace scénographique de la Maison du Parc propose aux visiteurs une exposition permanente « La Réunion, île de nature, cœur des hommes » et un jardin de nature attenant. Ils permettent une découverte ludique et immersive des richesses des « Pitons, cirques et remparts » et offrent des clés de compréhension sur les enjeux de développement durable du territoire. Depuis son ouverture en septembre 2015, sa fréquentation est en progression.

Ces espaces sont riches et interactifs mais nécessitent, tout de même, la mise en place d'une offre d'animation et de découverte associée envers les publics cibles, afin de maintenir une dynamique.

D'une part, la Maison du Parc doit vivre par elle-même. Pour cela, son offre doit être enrichie, diversifiée et structurée, et connue du public. D'autre part, ce dispositif de sensibilisation - centre d'interprétation - doit s'intégrer à son environnement de proximité, en articulation notamment avec le bourg de la Plaine des Palmistes et les différents acteurs du territoire.

Ainsi, en 2019, les équipes de médiation du Parc national ont mis en place des programmes d'animation sous forme de rendez-vous réguliers lors des vacances scolaires de juillet-août et décembre-janvier. Elles se sont également associées aux partenaires locaux afin de proposer des événements communs.

Ces programmes s'adressent à un public familial, de vacanciers en quête de découverte et d'activités



Affiche de l'exposition
«Entre Bard-Zour
et Ti-Brine»
de Louis Georget Boyer

• Un rendez-vous pendant les vacances scolaires

- Mise en place d'expositions temporaires d'artistes valorisant les patrimoines des Hauts de Île,
- Ateliers ludiques : peinture, dessin, coloriages, contes...
- Circuits de découverte patrimoniale de la Plaine des Palmistes au départ de la Maison du Parc par un bénéficiaire de la marque Esprit Parc national,
- « Sorties nature » et « Rendez-vous » animés par les médiateurs du Parc national.

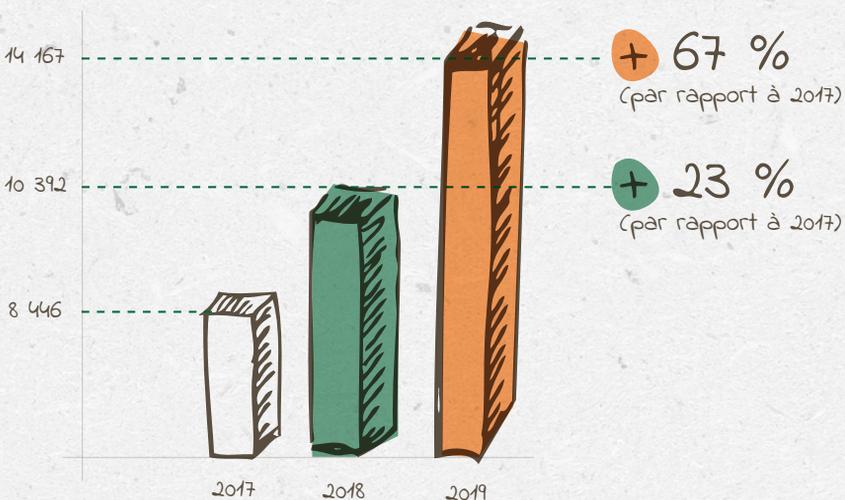
• Des manifestations partenariales

- « Les Journées Européennes du Patrimoine » déclinées sur le thème « Art et paysages autour du marronnage ». Un partenariat avec le Domaine des Tourelles permettant de proposer des balades contées, conférences, jeux lontan et expositions mêlant patrimoine culturel immatériel et dimensions environnementales de préservation et de valorisation patrimoniale.
- Le village de Noël, organisé en collaboration avec le Domaine des Tourelles et l'OTI Est, valorisant les bénéficiaires de la marque Esprit Parc national et proposant des animations variées et des ateliers artisanaux pour petits et grands, dont une chasse aux trésors animée par l'OTI Est.

À terme, ce dispositif, dans son ensemble, fera partie de l'offre de découverte sur les patrimoines, proposée dans le cadre de circuits thématiques, avec les acteurs locaux. Il constituera un relais d'interprétation de la future Porte de Parc de la Plaine des Palmistes.

La Maison du Parc devient ainsi un véritable outil de sensibilisation au service de la stratégie éducative et de sensibilisation des publics. Elle renforce son ancrage au territoire et à la vie locale.

LE NOMBRE DE VISITEURS EN FORTE HAUSSE





COMMUNIQUEONS !

Le service communication de l'établissement public est créé en 2019. Il se compose, aujourd'hui, d'une responsable et d'une chargée de communication directement rattachées à la Direction.

La stratégie de communication trisannuelle est en cours d'élaboration et de rédaction. Elle prévoit la structuration et la dynamisation des communications interne et externe.

Les publics d'ores et déjà ciblés :

- **Les réunionnais**, le grand public.
Une grande partie de « non convaincus » : jeunes et inactifs
- **Les agents** de l'établissement
- **Les médias et relais d'opinion** (personnalités locales, artistes, « influenceurs » ...)
- **Les Instances***, le **MTEs*** et le **cercle de personnes proches du parc** (Mission Parc)
- **Les partenaires** (collectivités, institutions, entreprises et associations)
- **Les élus réunionnais**
- **Les résidents** du cœur habité et **les voisins** du cœur de parc

a. Communication interne : naissance de la newsletter du parc

Auparavant, la communication interne se faisait principalement par mail ou via les réunions de services/secteurs. Il n'existait pas de journal interne ou de newsletter.

Pourtant, un support de communication dédié aux équipes est essentiel pour construire une « culture d'entreprise ». Cela permet de transmettre les éléments de langage adéquates et d'assurer un bon niveau d'information aux agent-es pour gagner en efficacité et en crédibilité à l'externe.

Le premier numéro est paru le 27 novembre 2019. Depuis le début de l'année 2020, les newsletters sont également transmises aux membres des Instances et aux personnes référentes au MTEs.

*Instances : Conseil d'administration, Bureau du Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil économique, social et culturel

*MTEs : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

La newsletter du parc paraît une fois par mois. D'une dizaine de pages, elle arbore une maquette très simple et chartée pour faciliter sa fabrication. Le sommaire, défini lors des CoDIR, est enrichi par l'ensemble des équipes en fonction de l'avancée des projets et des opportunités. Elle contient plusieurs types d'informations : éléments liés à la vie du parc (nouveaux arrivants, évolutions internes...), compte-rendus synthétiques des CoDIR et des bilatérales, points d'avancement des projets, partenariats, compte-rendus de séminaires, événements, carnet rose...

Les retours des équipes, reçus par mail ou à l'oral, sont positifs et encourageants. Des nouveautés et des améliorations seront apportées prochainement.

DOSSIER

LE GITE ACTUEL



Le gîte actuel est composé de 7 bâtiments accolés sur la parcelle, construits au fur et à mesure pour s'adapter à la demande. L'espace jardin est composé d'espaces aménagés dont de nombreuses emplacements dédiés notamment, dans 3 états constructifs un foyer important de dispersion d'arbres exotiques envahissants en cas de feu. La surface artificielle représente une de 4 200 m². Les bords sont vieillissants et dégradés. Une mise aux normes est indispensable.

LE NOUVEAU BÂTIMENT - UNE CONSTRUCTION SÈCHE

Le nouveau gîte du volcan sera donc construit de 6 bâtiments reliés entre eux. Sur premier, ce type de construction permettra de ne pas altérer la circulation de l'eau en surface. Les couloirs en bois seront fixés sur le site et permettront de limiter les effets et les mouvements d'origine. L'emploi du béton est limité au maximum. Ce parti pris constructif conduit que le projet est en grande partie réversible.

Les matériaux de bardage retenus sont, principalement, le bois de résineux et le carton, un acier de construction, de grande qualité, qui à la particularité de développer en surface une couche de rouille à la fois oxygénante et protectrice. Cette couche s'intègre facilement à la palette de couleurs du site.

À l'intérieur, les cheminements seront en acier pour limiter l'imperméabilisation du sol. Seule la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera réalisée en béton drainant.

L'intégration paysagère de cet état permettra la préservation des vues proches et lointaines.

Le nouveau bâtiment s'appuie sur le symbolisme des cordons de lave



DOSSIER

La reconstruction du Gîte du Volcan



L'actuel gîte du Volcan, construit au début des années 1980, va laisser place à une nouvelle construction en adéquation avec le milieu naturel environnant et les attentes des visiteurs.

Le Département propriétaire de l'ensemble des gîtes de montagne a initié cette démarche de reconstruction suite en 2012 à la collecte à l'échelle d'Alpiques parthenaires tels que la Région, l'INRE, l'ONF, l'Association des Gestionnaires de Gîtes de Montagne, la CRIST, la mairie de Sainte-Rose, la DSEA, et le Parc national. Notre établissement fait partie du Comité Technique et participe aux différentes phases d'études de maîtrise d'œuvre.

À terme, les gîtes de montagne d'Alpiques pourront devenir des vitrines de l'hébergement de montagne à la hauteur des Alpes. Apres national et UNESCO, ces établissements accèderont à tous, sans d'information et de sensibilisation aux richesses de nos patrimoines.

Le projet est doté de gîtes installés sur les sites emblématiques du volcan, Piton des Neiges et Bellevue, qui le projet s'intègre dans son environnement, écoresponsable et au respect des normes.

UNE DEMARCHE COMPATIBLE AVEC LA CHARTRE DU PARC

Concernant les sites d'accueil de constructions ou d'installations légères à vocation touristique, la Charte indique au paragraphe 4.2.5 que les gîtes de montagne public, du Piton des Neiges, de la Roche Forte, de Bellevue et du volcan pourront bénéficier d'une réhabilitation, voire d'une reconstruction.

La mesure 01 - Valoriser et gérer les sites phares de manière exemplaire - prise en compte d'adaptation aux enjeux des écosystèmes et des touristes extérieurs, est également nécessaire. Ces structures d'hébergement contribuent, en effet, à l'étalement de l'économie de masse touristique et à l'impact négatif de la destination Réunion.

La mesure 02 - Transcrire dans l'offre touristique les valeurs du parc national et de l'inscription au Patrimoine mondial en matière de qualité - peut également être citée. Le but est d'encourager une fonction écoresponsable : accueilli, gestion des déchets ou des ressources énergétiques, mise en avant des biens patrimoniaux...

TRAVAIL BÂTIMENT	Élaboration et autorisation définitive	21 mois	CSA	12 mois
	Travaux	21 mois	CSA	12 mois
REVERIE / ALPIQUES	Travaux	21 mois	CSA	12 mois
	Travaux	21 mois	CSA	12 mois

Extraits de la première newsletter

b. Communication externe :

« Stop au braconnage de palmistes rouges ! »

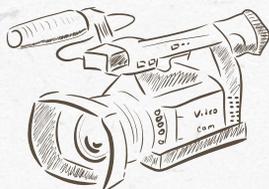
Les actions de braconnage de palmistes rouges ont lieu toute l'année mais les périodes de fêtes (Pâques, Fête des Mères, Noël...) sont encore plus propices à ce type d'actes.



En décembre 2019, le Parc national de La Réunion en partenariat avec l'ONF et le Préfet de La Réunion, lance une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le braconnage de palmistes rouges.

Objectifs pendant cette période festive :

- **Insister** sur l'impact environnemental de cette pratique,
- **Rappeler** que des opérations spécifiques de surveillance, en forêt, sont régulièrement organisées.



Un spot vidéo de 30 secondes est réalisé pour montrer les conséquences visuelles du braconnage de palmistes. Il contient des images terrestres de palmistes coupés en pleine forêt et des images aériennes. Le tournage a lieu au lieu-dit du Brulé du Baril, dans les Hauts de Saint-Philippe et dans une plantation de palmistes rouges de la même commune.

À la fin du spot, une alternative à l'achat de palmistes braconnés est proposée aux publics visés. Le message :

« Stop au braconnage ! N'achetez pas de produits braconnés.
Consommez des palmistes issus de plantations. »

Le spot est diffusé sur la page Facebook  Parc national de La Réunion, sur le site internet du parc et dans l'ensemble des supermarchés : Leader Price et Jumbo & Score de l'île, au niveau des caisses.

Un dossier de presse sur le sujet est transmis à la presse locale. Il est accompagné d'une invitation pour se rendre compte de l'impact sur le milieu naturel. Malgré une randonnée difficile et plusieurs heures nécessaires, 4 médias répondent présents.

Antenne Réunion ouvre son journal de 19h avec le reportage tourné le matin même. Après un sujet sur le braconnage de bichiques, Réunion La tête propose également son reportage complété d'une interview du directeur de l'établissement public, en plateau.

Zinfos 974 propose un article intitulé « Le palmiste rouge menacé par les braconniers : les autorités donnent l'alerte ».

Un reportage est diffusé dans le journal de la radio RTL et un papier est publié sur le site d'Imaz Press.

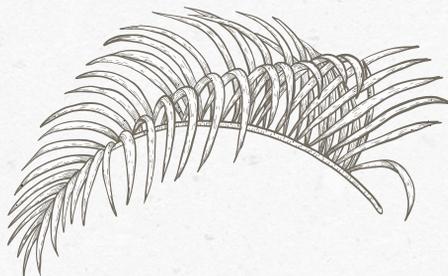
Les autres médias locaux se sont appuyés sur le dossier de presse pour relayer les messages.

Sur Facebook, où il est aisé de mesurer les réactions du public, les résultats sont positifs. Ils montrent qu'une part de la population prend conscience de l'impact négatif du braconnage. Certains internautes cherchent à savoir comment reconnaître les palmistes issus de plantation pour éviter de favoriser le braconnage.

Le 19 décembre, la publication du spot vidéo occasionne plus de 120 réactions (likes) et 195 partages. Des chiffres excellents à l'échelle de la page puisque plus de 20 000 personnes sont touchées.



Une précédente publication sur des camps de braconniers, retrouvés en forêt, avait généré 260 réactions et 160 partages. Plus de 28 000 personnes avaient été touchées.



Cette campagne de communication est intimement liée au travail mené, actuellement, avec les différents acteurs de la filière palmistes rouges. L'objectif est de restructurer la filière pour permettre aux cultivateurs de faire poingonner leur marchandise. Ainsi, les Réunionnais pourront identifier et consommer facilement des palmistes cultivés.



DES MOYENS DIMENSIONNÉS

pour mener à bien

LE PROJET

D'ÉTABLISSEMENT

a. Les moyens humains

La consommation globale des emplois par l'établissement au 31 décembre 2019 est conforme à l'autorisation globale votée de 94,5 Équivalent Temps Plein (ETP) pour l'exercice 2019.

Ces 94,5 ETP, se distinguent en 80,5 ETP d'emplois sous plafond et en 14 ETP d'emplois hors plafond correspondant aux emplois rémunérés sur projets, aux postes d'apprentis et aux contrats aidés. En exécution, le Parc réalise un atterrissage conforme aux dotations ministérielles en matière d'emplois.

Les recrutements relatifs aux emplois hors plafonds, rémunérés dans le cadre de projets financés par des fonds extérieurs, portent notamment sur :

- La valorisation du patrimoine,
- La coordination du schéma d'aménagement des 4 îlets de Mafate,
- Le suivi des effets du changement climatique (projet FEDER DIVINES),
- La coordination du Plan national d'actions Pétrels,
- La coordination de l'étude et la sauvegarde des plantes en danger critique d'extinction (projet FEDER ESPÈCES).

b. Les moyens financiers

En 2019, le système d'information financière utilisé à l'échelle des parcs nationaux français poursuit son développement. Cela permet de fiabiliser et d'assurer une meilleure cohérence des données financières.

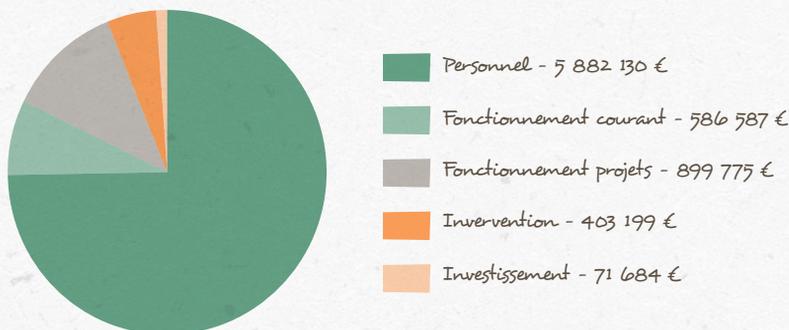
Les dépenses sont réalisées pour un montant de 7.843.363€ représentant une consommation de 94 % des crédits de paiement ouverts. Les frais de personnels occupent 75% des dépenses globales et restent le principal poste.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- 586.587€ de dépenses courantes (soit 7%)
- 899.775€ de dépenses liées à la mise en œuvre des projets (soit 12%)

5% du budget est également consacré à des dépenses d'intervention. En 2019, les dépenses d'investissement se limitent à 1% du total.

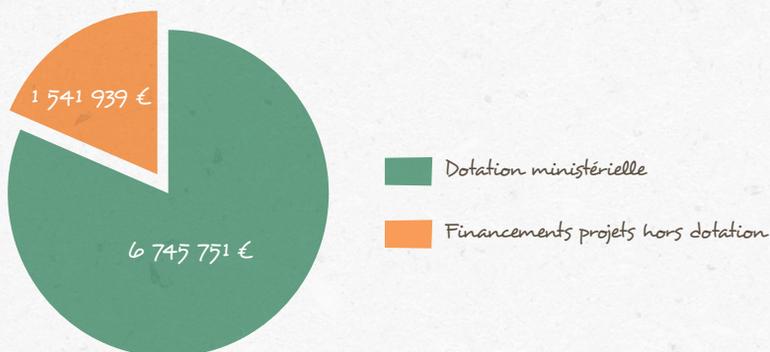
Répartition des dépenses par nature



Les recettes sont réalisées au-delà des prévisions budgétaires, pour un montant total de 8.287.690€. En complément de la dotation ministérielle de 6,7M€, l'établissement a encaissé plus de 1,5M€ (soit env. 20%) de financements dans le cadre des projets mis en œuvre.

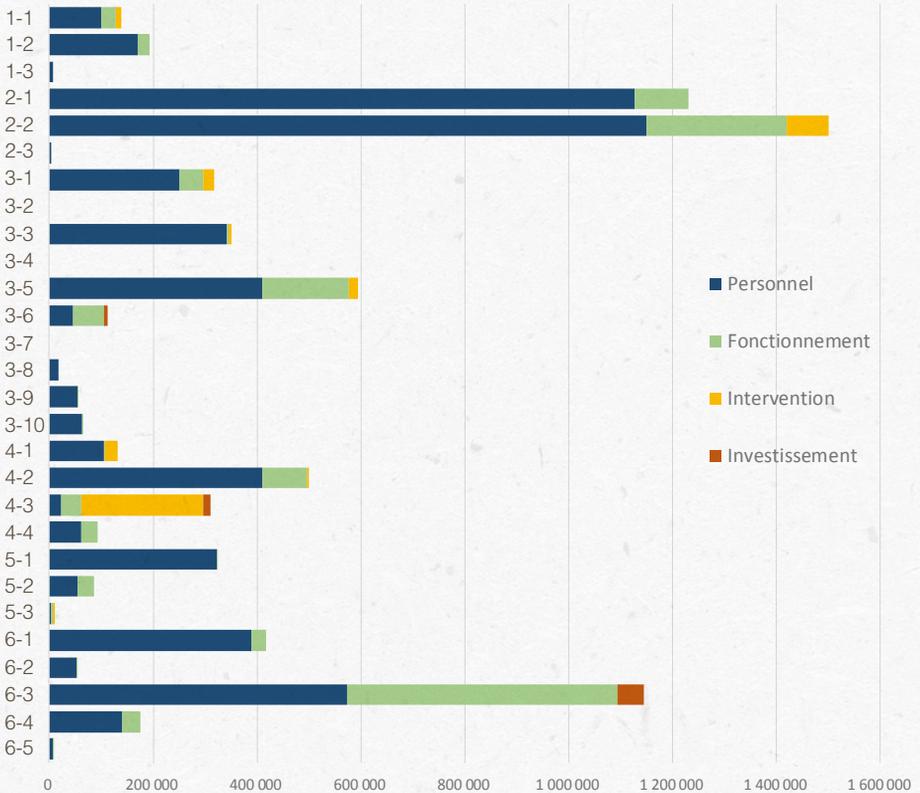
Ces recettes permettent de dégager un résultat budgétaire excédentaire de 444.327€.

Répartition des financements 2019



Au final, avec un résultat budgétaire excédentaire et un solde de trésorerie de plus de 3M€ constatés au compte financier 2019, le Parc national de La Réunion dispose des ressources et des capacités financières pour mener à bien ses missions et tenir ses engagements au cours des prochains exercices.

Répartition des dépenses selon les catégories du Contrat d'Objectif signé avec l'État



- 1-1 Acquisition de connaissances
- 1-2 Administration et diffusion des connaissances
- 1-3 Contribution à des programmes de recherche
- 2-1 Surveillance du territoire et des usages
- 2-2 Activités de gestion et restauration population, espèces et milieux
- 2-3 Activités de gestion et restauration de patrimoines culturel et paysager
- 3-1 Agriculture
- 3-2 Sylviculture
- 3-3 Tourisme, loisirs et accès à la nature
- 3-4 Chasse et la pêche de loisir
- 3-5 Aménagement cadre de vie et urbanisme
- 3-6 Valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux
- 3-7 Pêche professionnelle en milieu marin
- 3-8 Gestion de la ressource en eau
- 3-9 Transition énergétique et changements climatiques

- 3-10 Autres actions de développement durable
- 4-1 Sensibilisation, animation, éducation public scolaire
- 4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation - tous publics
- 4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public
- 4-4 Outils de communication de l'EPPN
- 5-1 Animation et évaluation de la charte
- 5-2 Contribution au politiques régionales et nationales
- 5-3 Contributions aux politiques européennes et internationales
- 6-1 Management général
- 6-2 Gestion financière
- 6-3 Fonctionnement général de l'établissement
- 6-4 Gestion des ressources humaines
- 6-5 Immobilier/logistique

c. Des actions en faveur du personnel

LA VALORISATION DES PERSONNELS EN CONTRATS COURTS

Le Parc national recourt régulièrement à des personnels en contrats courts pour certaines missions temporaires. En 2018, la Direction s'est engagée à étudier la possibilité d'un nouveau cadre de rémunération pour ces personnels précaires afin de mettre en cohérence la rémunération avec les compétences, d'une part, et de garantir une meilleure attractivité sur le marché de l'emploi, d'autre part.

À l'issue des échanges avec les partenaires sociaux et institutionnels, le nouveau cadre est mis en œuvre à compter du 17 juin 2019. 26 agents recrutés en contrats courts bénéficient de ces nouvelles mesures salariales, sur la période du 17 juin au 31 décembre 2019.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Au cours de l'année 2019, l'établissement poursuit la consolidation de la démarche globale de prévention des risques professionnels. L'évaluation des risques continue pendant l'exercice en vue d'aboutir à la finalisation et la mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels en 2020. Dès lors, la construction du programme d'action pourra se faire en relation avec les instances concernées.

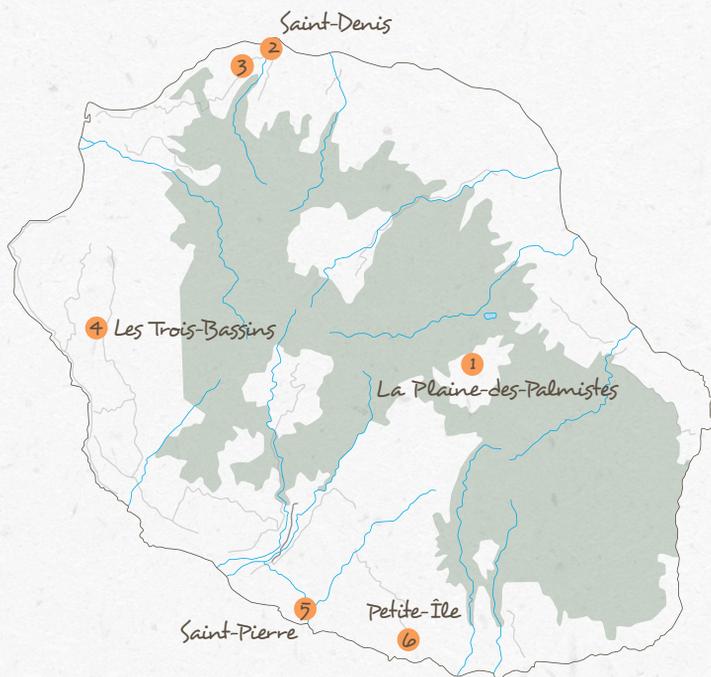
Une attention particulière est portée sur les éléments de communication en faveur de la prévention des risques. Ainsi des communiqués, sous forme de fiches d'information ou de mail flash sur la prévention, sont transmis aux équipes. Ces documents sont accessibles sur l'intranet dans la rubrique « Prévention des risques professionnels ».

En avril 2019, une inspection en matière de santé et de sécurité au travail est réalisée auprès de l'ensemble des unités. Le rapport de cette inspection est présenté en CHSCT et mis à disposition de l'ensemble du collectif de travail. Certaines observations ont fait l'objet de régularisations immédiates telles que la réalisation de diagnostics « amiante », la mise en conformité électrique, le traitement de démoustication. D'autres actions sont à envisager à plus long terme.

Enfin, en 2019, l'établissement s'est engagé au sein du réseau des conseillers et assistants de prévention, animé par la Préfecture. Un projet très concret verra le jour en 2020 dans le cadre du fond interministériel d'amélioration des conditions de travail pour lequel le Parc national de La Réunion est très mobilisé.

Parc national de La Réunion

«L'humain et la nature avant tout»



1 MAISON DU PARC NATIONAL - SIÈGE ET SECTEUR EST

Direction, secrétariat Général, service pédagogie et sensibilisation des publics, service communication, service études & patrimoine, service d'appui à l'aménagement & au développement durable

258 rue de la République,
97431 Plaine des Palmistes
0262 90 11 35 - contact@reunion-parcnational.fr

 Parc national de La Réunion
www.reunion-parcnational.fr

2 SECTEUR NORD

165 allée des Spinelles
Bellepierre
97400 Saint-Denis

3 LIFE + FORÊT SÈCHE

16 rue Mazagran
97400 Saint-Denis
www.foretseche.re

4 SECTEUR OUEST

8 rue François de Mahy
97426 Trois Bassins

5 LIFE + PÉTRELS

2 ruelle Lislet Geoffroy
97410 Saint-Pierre
www.petrels.re

6 SECTEUR SUD

96 rue Maxime Payet
97429 Petite-Île

Directeur de la publication : Jean-Philippe Delorme

Rédaction : l'ensemble des équipes de l'établissement public - Conception : Service communication
Graphisme et maquettage : Amandine Dijoux - Impression : ICP Roto - Septembre 2020